



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 102 c) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de juillet 2020 à juin 2021.

Au cours de la période considérée, le Centre a mené plus de 70 activités d'assistance technique, juridique et politique afin d'aider, à leur demande, les États d'Amérique latine et des Caraïbes à appliquer les instruments internationaux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive.

Pour contribuer à l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites et du Traité sur le commerce des armes, le Centre a fourni des services de formation et d'assistance techniques à quelque 4 500 fonctionnaires des États Membres, dont 2 559 femmes. L'aide fournie portait sur l'interdiction des armes aux points d'entrée et de sortie, le traçage des armes de petit calibre, les procédures d'enquête sur les lieux de crimes, le contrôle des munitions et les transferts d'armes classiques, ainsi que sur la lutte contre l'augmentation du nombre de cas d'utilisation et de possession d'armes de petit calibre dans les écoles. En outre, le Centre a aidé les États des Caraïbes à élaborer et à adopter un plan d'action sur les armes à feu afin de contribuer à prévenir et à combattre le trafic d'armes de petit calibre et de munitions dans la sous-région.

* A/76/50.



Conformément à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, le Centre a mis ses compétences spécialisées au service de quelque 220 fonctionnaires de la région afin de les aider à intégrer des politiques et des programmes tenant compte des questions de genre dans les initiatives relatives à la maîtrise des armes de petit calibre.

Au cours de la période considérée, le Centre a fourni une assistance en matière de législation et de renforcement des capacités à 180 fonctionnaires d'Amérique latine et des Caraïbes (dont 70 femmes) afin d'améliorer l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs parmi les acteurs non étatiques.

Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux États Membres, en particulier au pays hôte, le Pérou, et aux autres partenaires qui ont appuyé le fonctionnement et les programmes du Centre par des contributions financières et en nature, et demande à ceux qui sont en mesure de le faire de verser des contributions volontaires au Centre afin de soutenir et de renforcer encore ses activités en réponse aux demandes croissantes d'assistance et de coopération émanant des États Membres de la région.

I. Introduction

1. Dans sa résolution [75/77](#), l'Assemblée générale a réaffirmé son ferme attachement au rôle que jouait le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour ce qui était de relayer dans ses États Membres les activités que menait l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional en vue de renforcer la paix, le désarmement et le développement. Elle a également considéré que le Centre jouait un rôle important dans la promotion et la mise en place d'initiatives régionales et sous-régionales et l'a engagé à continuer de mettre en place des activités, dans tous les pays de la région, dans les domaines importants que sont la paix, le désarmement et le développement, et à fournir un appui aux États Membres, à leur demande.

2. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution susmentionnée à sa soixante-seizième session. Faisant suite à cette demande, le présent rapport décrit les principales activités menées par le Centre de juillet 2020 à juin 2021. Un état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour 2020 figure dans l'annexe au présent rapport.

II. Fonctionnement et mandat

3. Créé en 1987 en application de la résolution [41/60 J](#) de l'Assemblée générale, le Centre, établi à Lima, a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

III. Principaux domaines d'activité

4. Au cours de la période considérée, le Centre a entrepris plus de 70 activités d'assistance technique, juridique et politique et de renforcement des capacités au profit de quelque 4 500 représentants des autorités et partenaires de la région, afin d'appuyer les efforts visant à appliquer les instruments relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Les paragraphes ci-après donnent un aperçu des principaux domaines d'activité du Centre ; de plus amples détails sont fournis dans les sections qui suivent.

5. Comme au cours des périodes précédentes, et conformément aux demandes d'assistance formulées par les États, les activités d'appui menées par le Centre ont été essentiellement axées sur le soutien à l'application, au niveau national, des instruments internationaux relatifs aux armes classiques, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage) et le Traité sur le commerce des armes.

6. Afin d'optimiser et de relancer l'application des instruments susmentionnés, le Centre s'est attaché à promouvoir l'élaboration et la consolidation de cadres sous-régionaux comportant des objectifs devant être concrétisés par les pays au moyen de plans d'action nationaux complets et pleinement conformes aux obligations énoncées dans lesdits instruments. Le plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu s'appuie sur des approches intégrées qui s'appliquent à l'ensemble du cycle de vie des armes

de petit calibre et sur des politiques visant à lutter contre le fléau du trafic d'armes de petit calibre et de munitions.

7. Le Centre a continué de collaborer avec des services de police de toute la région en vue de lutter contre le trafic et de renforcer les capacités d'interception en organisant des formations spécialisées à l'intention des opérateurs d'appareils de détection à rayons X, des autorités de contrôle travaillant aux points d'entrée et de sortie officiels et des unités d'enquête chargées du traçage des armes utilisées à des fins délictueuses et de la gestion des éléments de preuve s'y rapportant. Des formations spécialisées sur la prise en compte des questions de genre dans le cadre des enquêtes relatives aux armes à feu ont également été dispensées dans plusieurs États de la région.

8. Par ailleurs, le Centre a collaboré avec les autorités nationales chargées de l'élaboration de nouvelles lois et politiques relatives aux armes légères et de petit calibre afin de veiller à ce que les cadres juridiques soient conformes aux obligations internationales en la matière. Il a également aidé les autorités à intégrer des mesures de maîtrise des armements dans les politiques publiques afin de réduire le risque de violence armée à l'égard des femmes et de tenir les armes à distance des centres éducatifs de la région.

9. Dans le cadre de ces activités, le Centre a poursuivi ses efforts pour promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, tout en commémorant le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et le premier anniversaire de l'adoption de la résolution 74/64 sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération. L'autonomisation des femmes et des jeunes est essentielle pour assurer une action efficace dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

10. Dans le cadre des efforts visant à réduire le risque de détournement d'armes de petit calibre et de munitions à des fins illicites, le Centre s'est employé à améliorer la sécurité des installations judiciaires dans lesquelles sont stockés les éléments de preuve liés aux armes à feu en attendant leur traitement judiciaire.

11. Enfin, le Centre a aidé les États à appliquer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques) et collaboré avec les autorités nationales aux fins de l'élaboration d'un ensemble de dispositions juridiques complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de la législation sur les armes de destruction massive.

A. Un désarmement qui sauve des vies : appui à l'application des instruments relatifs aux armes à feu

1. Renforcement de la mise en œuvre du plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu

12. Le Centre appuie les efforts déployés par les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la République dominicaine pour prévenir et combattre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans la région dans le cadre de l'exécution accélérée du plan d'action visant à faciliter la mise en œuvre durable des mesures prioritaires en matière de lutte contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030 (« Roadmap for Implementing the Caribbean Priority Actions on the Illicit Proliferation of Firearms and Ammunition across the Caribbean in a Sustainable Manner by 2030 »). Le plan d'action offre aux

16 États participants des orientations pratiques aux fins de la mise en œuvre des principales dispositions des instruments régionaux et internationaux pertinents à l'appui de Caraïbes plus sûres.

13. Au cours de la période considérée, le Centre et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM, en tant que principaux partenaires d'exécution du plan d'action, ont organisé plus de 40 rencontres nationales avec les États pour les aider à élaborer leur propre plan national et à obtenir un appui technique pour le mettre en œuvre. Dans ce plan, chaque État définira ses priorités et son calendrier de réalisation des objectifs et des initiatives énoncés dans le plan d'action régional. Ces objectifs sont au nombre de quatre : a) renforcer les cadres réglementaires régissant les armes à feu et les munitions ; b) réduire le flux illicite d'armes et de munitions vers et dans la région et en dehors ; c) renforcer la capacité des services de police de lutter contre le trafic, la possession et l'utilisation illicites d'armes à feu et de munitions ; d) atténuer de façon systématique le risque que des armes à feu et des munitions soient détournées des arsenaux gouvernementaux et non gouvernementaux.

14. Ce plan d'action contribuera également à la mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier la réalisation de la cible 16.4 associée aux objectifs de développement durable, qui vise à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes d'ici à 2030.

15. Dans ce contexte, des partenariats ont été établis avec des parties prenantes et des partenaires clefs, notamment l'Organisation des États américains, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation mondiale des douanes et Small Arms Survey. Cette initiative a également motivé le groupe de travail sur les armes à feu du Marché commun du Sud à envisager d'élaborer un plan d'action de même nature pour ses États membres de l'hémisphère sud.

2. Renforcement du cadre juridique haïtien en matière de contrôle des armes à feu et des munitions

16. Le Centre a répondu à une demande de soutien émanant d'Haïti, qui souhaitait bénéficier d'un appui aux fins de la modernisation de son cadre juridique sur les armes à feu et leurs pièces et éléments ainsi que sur les munitions et explosifs. Cette initiative, considérée comme une priorité par le Gouvernement actuel, répond au premier objectif énoncé dans le plan d'action (renforcer les cadres réglementaires régissant les armes à feu et les munitions).

17. En partenariat avec le PNUD, le Département des opérations de paix et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, le Centre a fourni une assistance juridique en procédant à une étude comparative des législations relatives aux armes, aux munitions et aux explosifs. Il a également élaboré une opinion juridique assortie de recommandations concernant l'amélioration d'un projet de loi sur la fabrication, la commercialisation, la possession, le contrôle et le port d'armes à feu, qui a été approuvé par le Sénat en 2019. Le calendrier d'exécution du projet s'étend d'août 2020 à juin 2021.

18. L'assistance fournie a notamment consisté à créer un groupe de travail juridique multisectoriel composé de représentants des Ministères de la justice, de l'intérieur, de la défense et du commerce, des forces armées, de la police nationale, de l'Administration générale des douanes et de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, lequel a été chargé d'élaborer un

décret sur la question. Pour aider le groupe de travail à s'acquitter de son mandat, le Centre a fourni une assistance technico-juridique supplémentaire dans le cadre d'une série d'ateliers d'experts. Cette initiative a porté ses fruits, puisque le groupe a achevé le processus de rédaction technico-juridique en moins de six mois et produit un décret présidentiel de plus de 50 pages en juin 2021.

19. Toutes les initiatives mises en œuvre dans le cadre du projet ont permis d'aider les autorités nationales à harmoniser le cadre juridique du pays avec les dispositions des instruments internationaux pertinents sur le contrôle des armes à feu et des munitions de la façon la plus efficace possible, l'objectif étant, à terme, de réduire le risque de prolifération et de détournement illicites.

20. Ce projet de décret complet doit encore être approuvé par le Président.

3. Renforcement du contrôle et de la réglementation des munitions

21. Les cadres juridiques relatifs au contrôle et à la réglementation des armes à feu et des munitions constituent l'un des volets clefs des activités menées par le Centre dans plusieurs pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours de la période considérée, le Centre a collaboré avec la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago afin de renforcer les mesures prises par ces pays pour prévenir et combattre le trafic et le détournement d'armes à feu et de munitions en améliorant leurs techniques de traçage, conformément au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à la cible 16.4 associée aux objectifs de développement durable.

22. En coordination avec les autorités nationales jamaïcaines, le Centre a dirigé la création d'une nouvelle unité chargée du traçage des armes à feu et des enquêtes y relatives. Dans ce contexte, plusieurs réunions consultatives ont été tenues avec les autorités nationales entre mars et juin 2021. L'objectif de cette unité est de coordonner et d'assurer le traçage des armes à feu illicites saisies dans le pays et de mener les enquêtes correspondantes. Le regroupement en une seule entité de tous les organismes nationaux qui travaillent indépendamment sur ces questions, tels que le laboratoire balistique, la police, les services de renseignement, les services chargés des enquêtes spéciales et l'autorité habilitée à délivrer les permis de port d'arme, facilitera considérablement l'établissement de liens entre les infractions commises avec de telles armes et l'interception des armes et des pièces et éléments qui les composent.

23. Un atelier organisé en Jamaïque en avril 2021, en complément de l'assistance susmentionnée, a permis à plus de 20 experts en balistique, techniciens en armes à feu, fonctionnaires de police, directeurs de laboratoire et agents des douanes d'approfondir leurs connaissances des pratiques nationales existantes. Les participants se sont employés à traduire les dialogues régionaux et mondiaux sur la question en mesures concrètes au niveau national. À cette occasion, le National Ballistics Intelligence Service du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives des États-Unis d'Amérique ont fait des présentations spéciales sur les pratiques exemplaires en matière de traçage des armes à feu illicites afin de renforcer la capacité de la Jamaïque de retrouver les derniers propriétaires légitimes connus des armes saisies sur des scènes de crime. Le Centre a également invité INTERPOL à partager ses connaissances sur l'utilisation de sa base de données mondiale des armes à feu déclarées perdues, volées ou avoir fait l'objet d'un trafic ou d'activités de contrebande, ainsi que sur le Système INTERPOL de gestion des données sur les armes illicites et du traçage des armes. Les futurs membres de la nouvelle unité sont désormais mieux à même d'utiliser différentes bases de données pour procéder au traçage des armes à feu illicites saisies et de mener à bien leurs enquêtes sur le trafic d'armes.

24. Un autre atelier sur le traçage a été organisé à la Trinité-et-Tobago à l'intention de plus de 50 fonctionnaires des services de police, du Centre de criminalistique, du Ministère de la sécurité nationale et de l'Agence d'information stratégique. Les participants se sont familiarisés avec les différentes stratégies et plateformes disponibles pour le traçage des armes à feu illicites et l'identification des réseaux de trafiquants. En mars 2021, le Centre a également présenté sa nouvelle formation en matière de restauration des numéros de série à 12 techniciens de laboratoire de police. Malgré son format virtuel, la formation a permis aux participants d'utiliser une nouvelle technologie facile d'accès pour examiner les techniques permettant de restaurer et de récupérer les numéros de série effacés des armes à feu envoyées au laboratoire de criminalistique pour analyse.

25. On ne soulignera jamais assez combien il importe de renforcer la capacité des États d'utiliser les techniques de restauration. En effet, la présence de numéros de série sur les armes à feu permet de tracer efficacement leur provenance et est donc déterminante pour l'aboutissement des enquêtes sur les trafics d'armes. La restauration et le traçage contribuent également au renforcement des mesures prises par les pays pour prévenir et combattre le trafic et le détournement d'armes à feu et de munitions, conformément au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, à l'Instrument international de traçage et à la cible 16.4 associée aux objectifs de développement durable, et permettent donc de prévenir et de réduire la violence armée.

26. Par ailleurs, le Centre a mené une étude pilote sur la façon dont l'expertise balistique pouvait contribuer à la production de renseignements balistiques en temps utile et faciliter considérablement les enquêtes. Cette étude se fondait sur un travail de terrain mené dans les Caraïbes de 2016 à 2020, période au cours de laquelle le Centre avait documenté en particulier la situation du renseignement balistique et des procédures d'examen des armes à feu à la Trinité-et-Tobago. Cette initiative a permis de mettre au point une procédure efficace pour communiquer des renseignements balistiques exploitables aux enquêteurs de police dans les 24 heures suivant le moment où des coups de feu ont été tirés, au lieu du délai de quatre ans qui existe actuellement.

27. Si le traçage des munitions prélevées sur les scènes de crime a fait l'objet d'une attention accrue ces dernières années, ce n'est pas le cas de la façon dont les munitions sont réglementées ni des mesures de prévention nécessaires pour faciliter le processus de traçage. En vue de contribuer à un dialogue éclairé sur la question, le Centre a mené une étude sur les méthodes de traçage actuellement utilisées en Amérique du Sud afin de comparer les pratiques actuelles en matière de contrôle des munitions dans l'ensemble de la région avec les divers instruments, normes, directives et pratiques adoptés au niveau international.

4. Renforcement de la capacité des États de détecter les armes faisant l'objet d'un trafic aux points d'entrée et de sortie

28. Dans le cadre des efforts visant à renforcer la capacité des États de détecter et d'identifier les armes et les munitions qui transitent de façon illicite par différents points d'entrée et de sortie, notamment les ports et les aéroports, ainsi que par les services de messagerie, les services postaux et les services pénitentiaires, le Centre a organisé 8 formations dans 12 États de la région.

29. En Colombie (août 2020) et à El Salvador (novembre 2020), plus de 68 agents des services concernés ont été formés aux techniques d'interception les plus récentes, tandis qu'aux Bahamas (mars et mai 2021), 39 opérateurs ont perfectionné leurs techniques d'identification et de détection par rayons X dans le cadre d'une formation dispensée en partenariat avec l'Organisation mondiale des douanes. La même

formation a été organisée au Chili (octobre 2020 et avril 2021) à l'intention de plus de 80 agents des douanes, en coopération avec le Service national des douanes, en vue d'appuyer spécifiquement l'application du Traité sur le commerce des armes.

30. La possibilité de dispenser la formation susmentionnée de façon virtuelle a permis au Centre, en février 2021, de l'élargir pour la première fois à un public régional composé de fonctionnaires d'Argentine, de Bolivie (État plurinational de), de Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Pérou et de la République dominicaine exerçant des fonctions de contrôle et d'inspection aux points d'entrée, de sortie et de transit de ces pays. Une deuxième édition sous-régionale de la formation à l'interception a été dispensée en mars 2021 à des fonctionnaires de la Barbade, de la Jamaïque, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago. Ces initiatives ont été mises en œuvre en collaboration avec le Projet de communication aéroportuaire et le Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC.

31. La formation s'appuie en particulier sur un guide d'identification par rayons X élaboré en collaboration avec le Center for Adaptive Security Research and Applications, établi en Suisse. Ce document comporte les descriptions et les spécifications techniques des armes et met en lumière les méthodes de dissimulation novatrices auxquelles recourent les trafiquants.

32. Le volet théorique de la formation est complété par des exercices simulant l'interception de colis en ligne, au cours desquels les participants doivent identifier, à l'aide de la radiographie, des pièces et des éléments d'armes à feu démontées ainsi que des munitions. Des informations sont également données sur la procédure à suivre lors de la manipulation d'articles suspects ou illicites.

33. Les illustrations figurant dans le guide d'interception servent à alimenter une banque d'images qui est utilisée par les opérateurs de première ligne et les agents de la force publique et des douanes de toute la région pour améliorer les dispositifs internes de détection visuelle des menaces aux points d'entrée et de sortie.

34. Les enseignements dispensés ont eu des effets manifestes, comme en témoignent les opérations de saisie d'armes menées avec succès par des fonctionnaires immédiatement après la formation. À Medellín (Colombie), en novembre 2020, un agent des douanes formé par le Centre a notamment participé à deux saisies d'armes à feu et de pièces qui avaient fait l'objet d'un trafic par la poste. Au Paraguay, en juillet 2020, des agents des douanes ont confisqué un total de 644 pièces d'armes à feu cachées dans des bagages et des chauffages dans le plus grand aéroport du pays.

5. Lutte contre le trafic d'armes et de pièces, éléments et munitions

35. La nature transnationale du trafic d'armes exige des interventions nationales ainsi que des efforts de coordination aux niveaux bilatéral et multilatéral. Il importe que tous les États de la région renforcent la coordination et la coopération entre leurs commissions nationales sur les armes de petit calibre afin de permettre à celles-ci de lutter ensemble contre le trafic transfrontalier. À cette fin, et en vue d'examiner les moyens de traduire les dispositions des instruments internationaux pertinents en activités pratiques, le Centre s'emploie à élaborer une nouvelle formation actualisée en matière de prévention du détournement d'armes et de lutte contre le trafic d'armes et de pièces, éléments et munitions, qui sera dispensée aux niveaux national et binational.

36. Les différents modules de la formation ont été mis à l'essai en novembre 2020 dans le cadre d'un groupe de travail binational sur les armes à feu composé de représentants des autorités boliviennes et péruviennes. Au cours de cette formation pilote, les participants ont examiné la façon dont les mesures de maîtrise des armements adoptées au niveau national, telles que le marquage, le traçage et les

renseignements balistiques, pouvaient permettre de prévenir le trafic transfrontalier d'armes légères et de petit calibre, et étudié les moyens de promouvoir la gestion et l'échange d'informations entre les autorités des deux États.

37. La formation a notamment été l'occasion d'aborder les questions suivantes : les modalités utilisées et les itinéraires empruntés par les trafiquants d'armes à feu, les méthodes de dissimulation et de détection du trafic et les tendances récemment observées dans différentes sous-régions (Amérique centrale, région andine et Cône Sud) ; la fabrication illicite ; le courtage illicite ; les systèmes de contrôle et de documentation ; le contrôle aux frontières et la coopération internationale ; les outils de renseignement et d'investigation. Parallèlement à cela, le Centre examine les moyens de recueillir des informations fiables et actualisées sur l'adoption et le suivi de l'indicateur 16.4.2 relatif aux objectifs de développement durable dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et de recenser les lacunes réglementaires et les difficultés institutionnelles en matière de mesure des résultats.

6. Recours à une approche spécialisée pour réduire le risque de détournement d'armes et de munitions

38. Depuis plus de dix ans, le Centre aide les États à éviter que des armes ne soient détournées des arsenaux en leur dispensant des formations et en mettant à leur disposition des outils pratiques et du matériel permettant d'améliorer les installations de stockage, l'objectif étant, à terme, de lutter contre le trafic et de prévenir la violence armée. Toutefois, ce n'est qu'au cours de la période considérée que le Centre a commencé à fournir une assistance ciblée en matière de réduction du risque de détournement par un contrôle renforcé des armes et des munitions stockées à titre de preuve dans les installations judiciaires.

39. Partout dans le monde, on constate que les installations de stockage des États, notamment celles où les armes à feu ou les munitions saisies sont conservées pour servir de pièces à conviction dans le cadre des procédures judiciaires, peuvent subir des pertes, des vols et des cambriolages. Une telle situation compromet l'intégrité des éléments de preuve, ce qui a des répercussions sur les enquêtes et les procédures pénales et crée un risque imminent de détournement au profit de groupes criminels qui cherchent à se procurer des armes par des moyens illicites.

40. Dans ce contexte, une table ronde sur la gestion des armes à feu et des munitions stockées dans les installations judiciaires a été organisée à El Salvador en mars 2021 afin de mettre en lumière les difficultés rencontrées, l'expérience acquise et les enseignements tirés en matière de gestion des éléments de preuve. Les 30 spécialistes et agents techniques ayant participé à cette manifestation, qui étaient originaires de 11 États de la région (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Pérou et République dominicaine) ont renforcé leur capacité de protéger, d'enregistrer et de contrôler ces preuves conformément aux normes internationales, telles que le Recueil de modules sur le contrôle des armes légères et les Directives techniques internationales sur les munitions. Ces directives ont largement servi de base aux exposés présentés par des experts et du personnel technique d'autres États de la région, notamment l'Argentine et le Costa Rica.

41. Le Centre a profité de la table ronde pour souligner qu'il importait de mettre en place des cadres réglementaires adaptés, des procédures normalisées et une infrastructure de sécurité physique et de gestion des stocks améliorée, de renforcer la coordination au sein des institutions participant à la chaîne de conservation et entre elles, et de s'appuyer sur des dispositifs de contrôle et de suivi efficaces pour protéger et préserver les éléments de preuve. Il a également demandé qu'une formation continue soit dispensée aux responsables de l'application des lois, notamment dans le domaine de l'identification des armes à feu.

42. Avant la table ronde, deux séances de formation avaient été organisées à El Salvador en octobre 2020. La première était un séminaire visant à présenter les principaux types d'armes à feu et de munitions, leurs caractéristiques et leurs spécifications techniques, tandis que la seconde était un atelier technique tenu en ligne pour examiner dans le détail la question de la sécurité physique et de la gestion des armes à feu et des munitions dans les installations de stockage judiciaires, l'évaluation et la gestion des risques et l'importance d'intégrer les normes et directives internationalement acceptées dans les instructions générales adoptées au niveau national.

43. L'objectif général de ces formations était de prévenir le risque de détournement d'armes et de munitions stockées dans des installations judiciaires, mais aussi de renforcer les procédures d'enquête relatives aux infractions commises au moyen d'armes à feu et de munitions. Le stockage, maillon essentiel de la chaîne de conservation, permet de garantir la préservation des éléments de preuve et d'améliorer la capacité du système de justice pénale de traiter les affaires impliquant des armes à feu. Les séances ont été complétées par un exercice permettant aux participants de mettre en pratique les connaissances acquises pendant l'atelier dans le cadre de simulations visant à évaluer et à gérer les risques.

44. Dans ce contexte, et en réponse à la demande formulée par le Ministère salvadorien de la défense nationale, qui souhaitait que les dispositions des normes internationales soient intégrées dans les procédures et les manuels en cours d'élaboration dans le pays, le Centre a élaboré des directives techniques sur la sécurité physique et la gestion des armes à feu et des munitions dans les installations de stockage judiciaires. Ces directives sont pleinement conformes aux normes internationales énoncées dans le Recueil de modules sur le contrôle des armes légères et dans les Directives techniques internationales sur les munitions mises au point dans le cadre du programme SaferGuard de l'ONU ainsi qu'aux bonnes pratiques en la matière, et ont été adaptées aux particularités de ce type d'installations. Au cours de la période, le Centre a également élaboré des notes d'orientation sur la gestion des armes à feu et des munitions aux étapes du stockage et de la conservation dans les installations judiciaires.

45. En vue de faire en sorte que les autorités nationales s'approprient durablement les processus de gestion des éléments de preuve, le Centre a acquis et livré divers outils de gestion des stocks (tels que des lecteurs de codes-barres, des ordinateurs ou des coffres-forts destinés au transport des pièces à conviction).

46. Ce projet fructueux s'achèvera par une série d'évaluations techniques volontaires de trois installations judiciaires à El Salvador, lors desquelles il sera tenu compte des questions liées à la sécurité et à la sûreté physiques ainsi qu'à la gestion et au stockage des futurs éléments de preuve, conformément au Recueil de modules sur le contrôle des armes légères et aux Directives techniques internationales sur les munitions, l'objectif étant de réduire le risque de détournement des preuves stockées dans ces installations.

47. Compte tenu de l'incidence de ces initiatives, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago ont demandé que des tables rondes sur la sécurité physique, la gestion des stocks et la destruction des armes soient organisées par le Centre au second semestre de 2021.

7. Élimination de la violence armée à l'égard des femmes

48. Il est acquis que le vol et le détournement d'armes contribuent à une culture de la violence et de l'impunité. Les violences à l'égard des femmes dans la région de

l'Amérique latine et des Caraïbes restent souvent impunies et sont insuffisamment signalées.

49. Au cours de la période, de nombreux États ont demandé au Centre de les aider à renforcer leur capacité juridique et technique de lutter contre les violences à l'égard des femmes commises avec des armes à feu et à élaborer des politiques publiques visant à atténuer les risques. En réponse, le Centre a conçu un nouveau programme de formation en ligne sur la prise en compte des questions de genre dans les enquêtes relatives aux armes à feu. La formation pilote a été organisée en Argentine en août 2020 et au Costa Rica en septembre 2020 à l'intention de plus de 80 fonctionnaires de justice (procureurs et juges et magistrats des tribunaux nationaux et provinciaux), ainsi que d'experts légistes et de personnel de police spécialisé, afin d'assurer une riposte interinstitutionnelle coordonnée face à ce fléau.

50. La formation portait sur différents aspects des enquêtes criminelles et sur la façon dont la prise en compte des questions de genre, en tant que méthode d'analyse, contribuait à la formulation de conclusions exemptes de stéréotypes, fondées sur des études scientifiques ou techniques objectives et s'appuyant sur une base théorique éprouvée. Les études de cas ont montré que les questions de genre n'étaient pas prises en compte dans les enquêtes relatives aux armes à feu menées dans la région et ont mis en lumière la violation des droits que cela représentait pour les victimes et leurs familles.

51. La formation a également permis d'établir que des armes à feu étaient utilisées non seulement pour commettre des actes de violence à l'égard des femmes (armes homicides), mais aussi comme instruments de menace, d'intimidation et de coercition. Tout au long de la formation, l'accent a été mis sur la nécessité d'analyser correctement la scène du crime et les preuves matérielles apportées par les armes à feu et les munitions aux fins de la prise en compte des questions de genre dans le cadre des enquêtes sur les infractions commises contre des femmes, ainsi que de renforcer la coopération entre tous les acteurs participant aux différentes étapes de l'enquête. Une démarche coordonnée contribue dans une large mesure à l'optimisation des efforts individuels et collectifs visant à lutter contre les infractions commises avec des armes à feu et à combattre l'impunité.

52. Compte tenu du contexte actuel et de la nécessité de dispenser toutes les formations en ligne, le Centre a fait un usage créatif de sa plateforme électronique pour organiser des exercices pratiques en groupe afin de permettre aux participants d'utiliser les connaissances théoriques acquises pour préserver la scène du crime et rechercher et hiérarchiser les éléments de preuve en tenant compte des questions de genre en vue de formuler une hypothèse préliminaire.

53. Comme suite au projet pilote, la formation a été dispensée à des fonctionnaires de cinq pays de la région (Argentine et El Salvador en avril 2021, Panama en mai 2021 et Colombie et Honduras en juin 2021). La valeur ajoutée de cette formation réside en particulier dans le fait qu'elle permet aux États d'intégrer des mesures tenant compte des questions de genre dans les enquêtes sur les armes à feu et dans la gestion des éléments de preuve prélevés sur les scènes de crime de façon pratique et adaptée à la réalité du terrain.

54. Les séminaires sur la prévention de la violence à l'égard des femmes font partie de la panoplie d'outils dont dispose le Centre pour veiller à ce que les questions de genre soient intégrées de façon active dans les politiques relatives à la sécurité et à la maîtrise des armements. Au cours de la période, ces débats tenus en ligne et encadrés par un animateur ont réuni plus de 1 800 participants dans 9 pays de la région (El Salvador et Pérou en octobre 2020, Argentine en novembre 2020 et mai 2021,

Mexique en décembre 2020, Costa Rica et Guatemala en février 2021, Colombie et Panama en mars 2021 et Honduras en avril 2021).

55. Les séminaires ont été l'occasion d'échanger des informations sur différentes questions, notamment l'analyse des chiffres régionaux et mondiaux en matière de violence à l'égard des femmes – en particulier l'utilisation d'armes à feu pour tuer et causer des dommages physiques, sexuels et psychologiques – ou les conclusions issues d'une étude normative menée par le Centre pour analyser le lien entre les règlements relatifs à la violence fondée sur le genre et le régime de contrôle des armes de petit calibre. À chaque séminaire, le Centre a invité des experts à présenter leur perspective nationale sur des questions diverses, notamment le féminicide, l'utilisation de données ventilées dans les affaires de violence fondée sur le genre, les campagnes nationales de sensibilisation et le nombre d'armes à feu et d'utilisateurs légitimes enregistrés. Ces présentations ont contribué à faire la lumière sur le fait que la grande majorité des propriétaires d'armes enregistrées étaient des hommes. Ce chiffre s'établit à 98 % dans certains États, ce qui montre que l'utilisation d'armes à feu est fortement associée à la population masculine.

56. Les initiatives décrites ci-dessus constituent le cadre qui permet au Centre de promouvoir la maîtrise des armements en tant que pilier de l'action gouvernementale visant à lutter contre la violence fondée sur le genre.

8. Sensibilisation à la question de l'utilisation et de la possession d'armes à feu dans les écoles

57. La violence à l'égard des femmes constitue un obstacle majeur à la réalisation des droits humains des femmes et des filles, à la mise en œuvre du Programme 2030 et à l'application effective des instruments internationaux pertinents en matière d'armes à feu, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, la résolution 65/69 de l'Assemblée générale et les mesures de maîtrise des armements dans leur ensemble.

58. Au cours de la période, le Centre a axé ses efforts sur la mise en œuvre de son programme visant à protéger les enfants en milieu scolaire, compte tenu de la possibilité que les élèves reprennent prochainement l'école en présentiel et conformément à la cible 16.2 associée aux objectifs de développement durable, qui vise à mettre un terme à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants.

59. Parmi les mesures mises en œuvre dans le cadre du programme figurent la diffusion dans toute la région de documents d'information en anglais, en espagnol et en portugais sur les conclusions de l'étude menée par le Centre en 2020 concernant les problèmes liés à l'utilisation et à la possession d'armes à feu dans les écoles d'Amérique latine et des Caraïbes et l'action menée pour y faire face. Cette étude comporte une analyse de plus de 120 cas d'utilisation ou de possession d'armes à feu dans les écoles ayant fait l'objet d'articles dans les médias numériques des pays de la région au cours des dix dernières années et fait figure de référence pour les autorités, les experts et les journalistes intéressés par la question.

60. Un séminaire en ligne sur les armes à feu dans les écoles tenu en juillet 2020 a réuni plus de 120 participants originaires de 20 États, notamment des représentants des secteurs de l'éducation, de la sécurité, de l'intérieur, de la défense et des affaires étrangères, des entités des Nations Unies et des organisations de la société civile, ainsi que des spécialistes et des membres du public intéressés. Les experts se sont penchés sur l'essor de ce phénomène dans l'ensemble de la région et ont exhorté les États à élaborer des mesures et des outils ciblés afin de garantir une approche globale et coordonnée. Au-delà de leurs effets les plus visibles (blessures et décès), les armes à

feu dans les écoles sont un obstacle majeur à l'instauration d'espaces d'apprentissage sûrs et exempts de violence pour les garçons, les filles et les adolescents et les jeunes de la région.

61. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les États Membres et les organisations partenaires, le Centre s'est associé à des organisations de la société civile, telles que l'Instituto Sou da Paz au Brésil (septembre 2020) et l'Instituto de Enseñanza para el Desarrollo Sostenible au Guatemala, des entités nationales, telles que les Ministères de l'éducation du Pérou (octobre 2020) et du Guatemala (novembre 2020), et des organisations régionales, telles que l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM (décembre 2020), pour diffuser les principales conclusions issues de l'étude sur le suivi des médias et créer un espace de dialogue avec des représentants de différents secteurs en vue d'examiner les solutions pouvant être mises en œuvre. Plus de 560 personnes de toute la région ont participé à ces activités. Lors de chacun des webinaires organisés, les participants ont reconnu l'importance que revêtaient les manuels d'orientation et les protocoles pour faire face à la présence et à l'utilisation d'armes à feu dans les centres éducatifs.

62. L'objectif du Centre à long terme est de faire en sorte que la question des écoles en tant que sanctuaires exempts de violence armée soit placée au rang des priorités nationales et régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les recommandations formulées dans l'étude peuvent servir de guide au secteur de l'éducation dans le cadre des efforts visant à prévenir et à faire cesser l'utilisation et la possession d'armes à feu dans les écoles, ainsi qu'à renforcer et à mettre à jour les stratégies de prévention de la violence dans le contexte du retour progressif des élèves dans les salles de classe. Une série de documents imprimés a été diffusée auprès des communautés scolaires de toute la région afin de sensibiliser les parties prenantes, en particulier les élèves, et de renforcer ainsi le rôle joué par ces derniers en tant qu'agents de changement dans la société.

63. Les activités menées par le Centre dans ce domaine sont étroitement liées au Programme de désarmement du Secrétaire général, *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, au Programme 2030 et à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

9. Donner aux jeunes les moyens de participer aux questions de désarmement

64. L'initiative #Youth4Disarmament, lancée par le Bureau des affaires de désarmement en 2019, met des jeunes en relation avec des experts afin de leur permettre de se familiariser avec les difficultés qui se posent en matière de sécurité internationale et d'examiner les moyens de participer activement à la recherche de solutions.

65. La conférence virtuelle organisée par le Centre en décembre 2020 a été l'occasion de mieux faire connaître cette initiative aux jeunes d'Amérique latine et des Caraïbes en permettant à plus de 60 d'entre eux de découvrir les expériences et les points de vue de femmes de la région qui participent au programme mondial de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

66. Les jeunes participants ont pu entendre ces femmes d'influence s'exprimer sur des questions allant du rôle de la communauté scientifique dans la non-prolifération des armes de destruction massive aux politiques publiques visant à réduire l'utilisation des armes classiques dans le contexte de la violence chez les jeunes.

67. Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre d'une série d'activités organisées par le Centre au cours de la période pour commémorer le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et le premier

anniversaire de l'adoption de la résolution 74/64 sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération. Dans ces deux résolutions, l'Assemblée a reconnu les précieuses contributions que les femmes et les jeunes pouvaient apporter à la mise en œuvre du programme international de désarmement.

68. Dans le contexte de ces célébrations, et dans le but de sensibiliser les jeunes de la région aux questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements et de les encourager à y participer activement, le Centre s'est associé à la campagne « Strategic Concept for Removal of Arms and Proliferation (SCRAP) », lancée par des étudiants londoniens, pour organiser un webinaire en mai 2021 sur le thème « Les femmes œuvrant en faveur du désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes ». Plus de 50 personnes, dont une majorité de jeunes, y ont participé. Cette manifestation tenue conjointement faisait partie d'une série de webinaires organisés par SCRAP de février à mai 2021 sur le thème « Leadership féministe au service du désarmement ».

69. En mars 2021, le Centre a participé au Forum Génération Égalité, manifestation mondiale sur l'égalité des genres organisée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et coprésidée par les Gouvernements français et mexicain, dans le cadre d'une série de « coalitions d'action » visant à mobiliser des investissements et à obtenir des résultats tangibles en matière d'égalité des genres au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (2020-2030). Dans son intervention, le Centre a appelé au renforcement des liens entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les programmes sous-jacents, tels que ceux liés aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et souligné que la question de la maîtrise des armements était au cœur de toutes les problématiques de développement et aurait une incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs à l'égalité des genres, à la santé et à l'éducation.

70. Le résultat le plus emblématique des efforts déployés par le Centre pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale au niveau régional a sans doute été le lancement officiel de la quatrième édition de « Forces of Change », sa publication bien connue et pionnière dans son domaine.

71. Le lancement a été effectué à l'occasion de la conférence virtuelle organisée par le Centre sur le thème « Les femmes, forces de changement », à laquelle ont participé plus de 100 représentants des secteurs de la sécurité, de l'intérieur, de la défense et des relations extérieures, ainsi que des entités des Nations Unies, des organisations de la société civile, des spécialistes et des membres du public intéressés. Cette conférence visait à mettre en lumière les contributions et les réalisations des femmes de la région ainsi que les difficultés qu'elles rencontraient en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, et d'échanger des vues sur les moyens de renforcer leur participation dans ces domaines.

72. La conférence virtuelle a permis à des femmes d'influence de faire part de leurs expériences dans le cadre de l'action menée en faveur de l'élimination des armes nucléaires et du processus de dépôt des armes au titre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie, et d'évoquer les défis liés à la cybersécurité dans la région et le travail accompli par la société civile d'Amérique centrale en matière de maîtrise des armements et de prévention de la violence.

73. Les récits des 80 femmes mises à l'honneur dans la publication susmentionnée sont une contribution aux quatre piliers du programme de désarmement du Secrétaire général, à savoir « le désarmement au secours de l'humanité » (axé sur les armes de destruction massive) ; « un désarmement qui sauve des vies » (qui vise à faire en sorte

que les armes classiques fassent l'objet d'un contrôle plus strict) ; « le désarmement pour les générations futures » (dans lequel sont examinées les difficultés liées aux nouvelles technologies) ; le « renforcement des partenariats pour le désarmement » (qui vise à établir des canaux de coopération entre différents secteurs à l'appui du désarmement).

B. Le désarmement au secours de l'humanité : appui à l'application des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive

Renforcement des cadres juridiques nationaux liés à la Convention sur les armes biologiques

74. Au titre du deuxième pilier du programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé « Le désarmement au secours de l'humanité », le Centre aide les États à réaliser l'objectif visant à « faire respecter les normes interdisant les armes chimiques et biologiques ».

75. En réponse à une demande formulée par Gouvernement chilien, tendant à ce que le Centre appuie les mesures prises par le pays pour se conformer à ses obligations internationales en matière de non-prolifération des armes biologiques, une assistance juridique et technique a été fournie aux autorités chiliennes chargées d'élaborer les dispositions réglementant la loi n° 21.250 relative à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

76. Le Centre a tenu des réunions régulières avec les autorités concernées sur les aspects devant être pris en compte dans les dispositions, à savoir la mise en place d'un système d'octroi de licences pour l'utilisation et le transfert international légitimes d'agents biologiques, la définition des pratiques exemplaires en matière de sécurité et de sûreté biologiques et l'élaboration et l'adoption d'une liste des toxines et des agents biologiques placés sous contrôle.

77. Dans ce contexte, en novembre 2020, le Centre a organisé un atelier en ligne sur la sécurité et la sûreté biologiques, en collaboration avec le Ministère chilien de la défense et avec l'appui technique du James Martin Centre for Non-Proliferation Studies, à l'intention de 50 responsables chiliens chargés d'élaborer les dispositions réglementant la loi n° 21.250.

78. Une collaboration a également été instaurée avec le secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains à l'appui des efforts faits par le Chili.

79. Au cours de la période, le Centre a collaboré avec la société civile pour encourager les discussions régionales sur la non-prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive en participant aux séminaires virtuels sur le rôle du Code de conduite de La Haye dans le renforcement de la non-prolifération et du désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisés par la Fondation pour la recherche stratégique en avril et juin 2021. Le Centre a présenté les outils qu'il avait mis au point pour renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, et plus de 90 représentants de 14 États d'Amérique latine ont examiné les besoins et les priorités liés au renforcement des mesures juridiques et pratiques visant à prévenir la prolifération des missiles balistiques dans la région.

80. Le Centre continuera de collaborer avec les États Membres et la société civile pour promouvoir le dialogue sur les risques actuels et potentiels liés à la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive.

IV. Financement, effectifs et administration

A. Financement

81. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées afin de financer ses activités de base et ses activités relatives aux programmes. En 2020, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 2 741 500 dollars. Le Secrétaire général remercie le Gouvernement péruvien de l'appui qu'il fournit en tant que pays hôte. Il tient également à exprimer sa reconnaissance aux donateurs – l'Allemagne, le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique – pour le soutien financier qu'ils apportent aux activités liées au plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu, et aux Gouvernements canadien et suédois pour leur appui continu aux activités relatives aux femmes, aux jeunes et au désarmement. Ces contributions, ainsi que celles apportées par l'Union européenne par l'intermédiaire du Service des armes classiques et mesures concrètes de désarmement du Bureau des affaires de désarmement, ont permis au Centre de continuer d'aider les États de la région, à leur demande, tout au long de la période considérée. Il importe de noter le soutien apporté au Centre par divers fonds d'affectation spéciale au cours de la période, notamment le Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui ont permis au Centre de collaborer avec de multiples parties prenantes du système des Nations Unies pour fournir une assistance en matière de désarmement.

82. Le Secrétaire général remercie également le Guyana, le Mexique et le Panama de leurs contributions financières. Il continue d'inviter les États d'Amérique latine et des Caraïbes à verser des contributions financières et en nature au Centre, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance qu'ils attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique fournis par celui-ci.

83. Le Secrétaire général tient à remercier tous les États et partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils ont apportées au Centre et les encourage à poursuivre leur soutien afin de permettre à celui-ci de continuer de prêter, sur demande, une assistance d'ordre technique et en matière de renforcement des capacités aux États de la région, conformément à son mandat. On trouvera en annexe au présent rapport l'état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre en 2020.

B. Effectifs et administration

84. Le budget ordinaire de l'ONU sert à financer les postes suivants : un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) et directeur(trice) du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'agent(e) des services généraux [G-7, agent(e) local(e)].

85. Les postes des membres du personnel affectés à des projets sont financés exclusivement par des contributions volontaires. Le Centre a recruté des directeurs de programme et des conseillers techniques supplémentaires pour ses programmes liés aux armes classiques et à la non-prolifération, ainsi que des consultants internationaux pour diriger son programme en faveur des femmes et de la sécurité. Le personnel du Centre se compose de 67 % de femmes et de 33 % d'hommes. À cet égard, il convient de noter que cinq des sept postes de direction du Centre sont occupés par des femmes.

Compte tenu des restrictions de voyage imposées dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Centre a continué de mettre au point des outils virtuels novateurs en matière de renforcement des capacités.

86. Il importe de souligner qu'une équipe de communication composée de quatre personnes et dirigée par le spécialiste des questions politiques a été créée pour poursuivre la virtualisation des activités d'assistance et de sensibilisation rendue nécessaire par la crise de la COVID-19.

87. En outre, huit stagiaires et un Volontaire des Nations Unies ont aidé le Centre à exécuter des projets et à traduire du matériel de communication et de relations publiques.

V. Conclusion

88. Le Centre a entrepris plus de 70 activités de fond pour aider les États à appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Instrument international de traçage, le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur les armes biologiques et la résolution 65/69 de l'Assemblée générale, entre autres. La plupart de ses activités ont également été axées sur l'appui à la mise en œuvre du premier plan d'action sous-régional sur les armes à feu (région des Caraïbes).

89. Le Centre a continué d'accroître l'assistance technique fournie dans des domaines tels que les techniques d'identification des armes, afin de faciliter l'interception et la saisie des armes illicites, ou l'assistance technique, afin de renforcer la sûreté et la sécurité physiques des installations de stockage judiciaires en vue de prévenir les détournements et de lutter contre l'impunité. Il a collaboré avec les forces de l'ordre pour faciliter les enquêtes et la collecte de renseignements en améliorant le traçage des armes à feu utilisées pour commettre des actes illicites et la gestion des éléments de preuve s'y rapportant. Il a également aidé les États à intégrer des mesures de maîtrise des armements dans les politiques publiques afin de réduire le risque de violence armée à l'égard des femmes. Au cours de la période, il a accordé un rang de priorité élevé aux activités visant à donner aux femmes et aux jeunes les moyens de jouer un rôle actif en matière de désarmement et de non-prolifération. Enfin, il a continué d'aider les États à renforcer leurs cadres nationaux en vue de prévenir la prolifération des armes de destruction massive en fournissant une assistance juridique sur les questions relatives à la Convention sur les armes biologiques.

90. Le Secrétaire général demande une nouvelle fois aux États Membres et aux autres partenaires en mesure de le faire de fournir au Centre une aide financière ou en nature, notamment des contributions financières directes, dans le cas des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sans cette aide, le Centre ne pourra pas continuer de s'acquitter efficacement de son mandat et de répondre aux besoins des États de la région. Le Secrétaire général invite également les États à continuer de tirer pleinement parti des services spécialisés et de l'expérience du Centre dans le cadre de l'action qu'ils mènent de concert pour promouvoir la paix et la sécurité et mettre en œuvre le Programme 2030 dans la région.

Annexe

État financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2020

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé au 1^{er} janvier 2020	1 749 483
Produits	
Contributions volontaires ^a	2 741 500
Autres transferts et allocations	40 000
Produits divers	14 125
Produits des placements	39 650
Total des produits	2 835 275
À déduire : charges et remboursements	
Frais de fonctionnement	1 211 787
Remboursements ^b	93 431
Total des charges et des remboursements	1 305 218
Excédent/(déficit) pour l'année 2020	1 530 057
Excédent/(déficit) cumulé au 31 décembre 2020	3 279 540

^a Contributions financières volontaires de l'Allemagne (1 377 504 dollars), des États-Unis d'Amérique (1 173 178 dollars), du Mexique (5 000 dollars), du Panama (4 000 dollars), du Pérou (17 614 dollars), de la Suède (164 204 dollars) et du Programme des Nations Unies pour le développement (40 000 dollars).

^b Remboursements à l'Allemagne (22 519 dollars), au Canada (5 902 dollars), aux États-Unis d'Amérique (50 688 dollars), à la Suède (1 903 dollars) et au Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes (12 419 dollars).